



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

établissements

Question écrite n° 7500

Texte de la question

M. Michel Terrot souhaite savoir de Mme le ministre délégué chargé de l'enseignement scolaire quelles sont les mesures réglementaires, d'une manière générale, qui peuvent être envisagées pour préciser de façon nette les dépenses afférentes à un voyage qu'il soit en France ou à l'étranger.

Texte de la réponse

La circulaire n° 76-260 du 20 août 1976 relative aux sorties et voyages d'élèves donne une liste des divers modes de financement des sorties et voyages : participation des parents, de groupes éducatifs, de communes. Cette liste n'est pas exhaustive. Il importe en effet de rechercher tous les moyens de financement possibles afin qu'aucun élève ne soit privé d'un voyage pour des raisons pécuniaires.

Données clés

Auteur : [M. Michel Terrot](#)

Circonscription : Rhône (12^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 7500

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : enseignement scolaire

Ministère attributaire : enseignement scolaire

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 8 décembre 1997, page 4443

Réponse publiée le : 23 février 1998, page 1066